

DÉLIBÉRATION N°DL20250028 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 31/01/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 23 présents, 12 absents représentés, 4 absents non représentés, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 23h50) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 00h05) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à compter de 18h50) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à compter de 18h57) ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à compter de 18h38) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (à compter de 18h37) ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h37) ; M. Romain PIPIER (à compter de 18h48) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 18h45)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Florence VANELLE (à compter de 23h50) ; Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 00h05) ; M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE ; M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Pierre DECLINE ; M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50) ; Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h57) ; Mme Aba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON ; M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 18h38) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h37) ; Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ; Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU

ABSENTS

M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h37) ; M. Romain PIPIER (jusqu'à 18h48) ; Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 18h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CHEMIN RURAL 212 - LIEU-DIT LA DAVIARY - MODIFICATION DU TRACÉ

M. Raphaël BERNOU expose ce qui suit :

Le GAEC de la Daviarie, sis 51 route de la Montanary, souhaite agrandir sa stabulation afin de développer son exploitation agricole et améliorer ses conditions d'exploitations.

Le projet nécessite le déplacement de sa fosse.

Pour des raisons techniques, l'implantation de la nouvelle fosse doit être implantée au plus proche de la stabulation. L'emplacement le plus indiqué se retrouve sur l'emprise du chemin rural N°212.

Ce chemin doit donc être déplacé vers l'Est afin de permettre la construction de la nouvelle fosse.

Le chemin est bordé par les parcelles 258 CN 60 et 258 CN 103 qui appartiennent à la GAEC de la Daviarie.

La commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique préalable, qui s'est déroulée du 25 novembre au 9 décembre 2024, a émis un avis favorable au projet présenté par la mairie de Saint-Chamond.

Il est convenu que la nouvelle portion du chemin rural 212 sera réalisée et pris en charge financièrement par le GAEC de la Daviarie.

Les frais de géomètre et de notaire seront également supportés par ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'accepter** la cession, au profit du GAEC de la Daviarie, d'une partie du chemin rural 212 au prix de 0,33 euros le mètre carré,
- **d'approuver** l'acquisition par la commune de Saint-Chamond, pour la même surface et au même prix, d'une partie de la parcelle 258 CN 103, propriété du GAEC de la Daviarie,
- **de donner** tout pouvoir au maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de ces transactions,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 12/02/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne